

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE



MAIRIE DE BILLÉ
35133 BILLÉ

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE
2022

Président de séance : Mr BALLUAIS Daniel

Secrétaire de séance : Mme NÉAU

Convocation envoyée le : 25 août 2022

Convocation affichée le : 25 août 2022

Date de la convocation : 01 septembre 2022

Heure d'ouverture de la réunion : 20h30

Quorum des deux tiers de membres étant atteint

Étaient Présents : Mmes JUGUET, FAUGRET, FORTIN, LERAY, NÉAU, ORY, POIGNIE. Mrs BOUESSEL DU BOURG, HARDY, GODARD, RIBEIRO, VACHER

Absentes excusées : HOTCHKISS et Mr GILLES

Pouvoir donné : RAS

Nombre d'élus participants au vote : 13

Nommé secrétaire de séance : Mme NÉAU

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des élus, fait circuler la feuille d'émargement puis propose d'adopter le compte rendu de la séance du 30 juin 2022.

Il propose que Mme NÉAU Morgane assure le secrétariat de séance et demande aux élus s'ils acceptent cette désignation (**Contre : 0**).

Ordre du jour

- Affaire n°1:....[Présentation du bilan annuel du CEP](#)
Affaire n°2:....[Salle Polyvalente-Tarifs 2023](#)
Affaire n°3 :...[Salle de sport-Tarifs 2023](#)
Affaire n°4 :...[Concessions funéraires et cinéraires-Tarifs 2023](#)
Affaire n°5 :...[Vote du taux de la taxe d'aménagement](#)
Affaire n° 6:...[Projet aménagement de la place de la mairie](#)

Questions diverses

L'assemblée délibérante, après avoir entendu les exposés des rapporteurs (Présidente et secrétaire), délibère comme suit :

Affaire n°1 : Présentation du bilan annuel du CEP

Pour information : Présentation de Mme GESLOT Stéphanie

Mme GESLOT, conseillère en charge du dossier en énergie partagée pour le compte de la mairie au sein de l'agence locale de l'énergie a présenté l'évolution plutôt positive de la consommation énergétique de la commune et a dégagé des points d'améliorer pour les prochaines années.

Monsieur le Maire a clôturé la présentation en indiquant que le rapport annuel du CEP est consultable en mairie jusqu'au 20 décembre 2022. Et pour répondre à l'appel à la sobriété énergétique, l'assemblée délibérante a décidé de modifier les heures de l'éclairage public, les nouveaux horaires sont donc les suivants : éclairage éteint de 21 h 00 à 6 h 45, les nuits du lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche ; le vendredi de 21 h 30 à 7 h 00 et le samedi de 23 h 00 à 7 h 30 le lendemain. Cette mesure est permanente.

Affaire n°2 : Salle Polyvalente-Tarifs 2023

Exposé de Monsieur le Maire

A l'unanimité (délibération 2022-24)

Les tarifs des locations de la salle polyvalente ont été validés comme suit :

1. SALLE POLYVALENTE

<u>Habitants de Billé</u>	
---------------------------	--

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....257 €
- Journée supplémentaire.....128 €
- Grande salle sans cuisine.....214 €
- Réveillon.....589 €
- Vaisselle (par couvert).....0,72 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,26 €

Petite salle

- Petite salle + cuisine.....128 €
- Journée supplémentaire.....64,25 €
- Petite salle sans cuisine (repas, vin d'honneur).....53,50 €
- Petite salle réveillon.....214 €
- Vaisselle (par couvert).....0,72 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,26 €

➤ Gratuité de la location de la petite salle pour les obsèques

<u>Hors habitants de Billé</u>	
--------------------------------	--

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....428 €
- Journée supplémentaire.....214 €
- Grande salle sans cuisine.....321 €
- Réveillon.....700 €
- Vaisselle (par couvert).....0,72 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,26 €

Petite salle

- Pour les obsèques uniquement.....88 €

Associations de Billé

Grande salle

- Grande salle avec cuisine.....161 €
 - Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (belote, bal, loto).....139 €
 - Grande salle sans cuisine pour réunion.....107 €
 - Petite salle avec cuisine.....80 €
 - Petite salle pour réunion.....32 €
 - Couvert.....0,72 €
 - Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,26 €
- Gratuité pour une location par an et par association de la commune de Billé

Associations hors commune

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....428 €
- Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (belote, bal, loto)...321 €
- Grande salle sans cuisine pour réunion.....214 €
- Couvert.....0,72 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,26 €

Tarifs vaisselle cassée ou perdue

- Assiette.....5,45 €
- Tasse.....45 €
- Couvert (sauf couteau).....1,85 €
- Couteau.....3,95 €
- Verre.....2,18 €
- Coupe à glace.....1,40 €
- Couvert à poisson (fourchette ou couteau).....1,85 €
- Bol carré.....4,15 €
- Carafe.....13,60 €
- Coque chaise.....30,84 €

➤ **Caution** : Habitants de la commune et hors commune.....420 €

➤ **Forfait ménage** : la salle doit être rendue propre. En cas d'état des lieux non conforme, un forfait de 35€ /heure sera facturé si nécessaire.

Monsieur le Maire a précisé que les tarifs sont applicables à compter du 01 janvier 2023.

Affaire n°3 : Salle de sport-Tarifs 2023

Exposé de Monsieur le Maire

À l'unanimité (délibération n°2022-25) :

Les tarifs des locations de la salle de sport ont été validé comme suit :

Particuliers : Location horaire : 5€

Association ou clubs extérieurs : Soirée d'entraînement 20 € / Organisation d'un tournoi : 80 €

Année 200 €

Monsieur le Maire a précisé que les tarifs sont applicables à compter du 01 janvier 2023.

Affaire n°4 : Concessions funéraires et cinéraires-Tarifs 2023

Exposé de Monsieur le Maire

À l'unanimité (délibération n° 2022-26)

Monsieur le Maire a présenté différents tarifs funéraires et cinéraires appliqués sur les communes de Fougères Agglomération et a rappelé à l'assemblée délibérante que les tarifs du cimetière communal de Billé n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années.

Après proposition, l'assemblée délibérante a validé les tarifs ci-dessous.

Funéraires

Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs	75,00€	150,00€	250,00€

Cinéraires

Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs	267,00€	342,00€	442,00€

Totem	15 ans	30 ans	50 ans
Tarifs	30,00€	60,00€	100,00€

Affaire n°5 : **Vote du taux de la taxe d'aménagement**

Exposé de Monsieur le Maire

À l'unanimité (délibération n° 2022-27)

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'application de la taxe d'aménagement, l'assemblée délibérante a voté les dispositions suivantes :

- L'abrogation des toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;
- La non fixation de taux sectorisés ;
- La non institution d'exonération en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme ;
- L'adoption de la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans

Affaire n° 6: ... **Projet aménagement de la place de la mairie**

Exposé de Monsieur le Maire et de Mr Manuel RIBEIRO (conseiller municipal)

À l'unanimité (délibération n°28)

Le projet d'aménagement de la place de la mairie porte sur la mise en place d'un béton balayé, la pose d'une chaînette en pierre, d'un dallage et un aménagement paysager.

Monsieur le Maire a précisé que le montant du projet est inférieur à 40 000€ HT et conformément à la réglementation en vigueur il n'a pas été fait de publication.

Afin de répondre aux besoins des services ou de réaliser les travaux, la demande de devis auprès des entreprises a été faite par mail. Les offres reçues se présentaient comme suit :

Sarl Costard Maçonnerie : 10 510 € HT/ Le Roy Paysager : 31 342 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le marché est confié à l'entreprise Sarl Costard Maçonnerie.

Questions diverses

Exposé de Monsieur le Maire

Après discussion et à l'unanimité l'assemblée délibérante a validé les affaires suivantes :

Cession des parcelles

Mr QUINTIN Mathieu sis 13 rue de la Cosvinière, parcelle ZD96

Mme ROUSSEL Emmanuelle, sis 40 rue de Fougères, parcelle D831

L'assemblée délibérante a précisé que la mairie ne faisait pas valoir son droit de préemption

Séance levée à 00h00

Prochaine séance 06 octobre